

Image not found or type unknown



Annulé prestation compensatoire pour impecuniosité

Par **carolingien**, le **26/01/2010** à **07:59**

Bonjour, rnje suis divorce depuis fevrier 2006 avec une prestation compensatoire de 500 euros sur 5 ans (une année seulement de versée)rn depuis le divorce perte du restaurant ,maison ,periode de chomage,resultat un dossier banque de france de 90000 eurosrnune demande de saisie sur salaire de 800 euros sur mon salaire de la part de la CAF pour un revenu actuel de 1250 euros net pas mois.rn que puis je faire?????rn merci